



2023 / 04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-TROIS FÉVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel - DUNAND François – GROS Claudine – GUILLARD Paul – JAY Hélène - KALIAKOUKAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - ROUX-MOLLARD Alain - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : Mme ARNAULT Jacqueline à M. BRUNIER Thierry
Mme GERMANAZ Sylvie à M. COLLIARD Dominique
M. GROGNIET Jean-Christophe à M. VORGER Jean-Michel
Mme MORARD Ghislaine à Mme RELIER Annie
Mme RICHIER Maryse à Mme KALIAKOUKAS Evelyne

Date de Convocation :
16 février 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

EXCUSÉ : GSELL Bernard

Madame Aurore BRUNOD est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Création d'emplois non permanents

Le Vice-Président délégué au Personnel informe l'assemblée que suite aux besoins en personnel pour l'année 2023, il est proposé la création des postes d'agents contractuels de droit public listés ci-après :

Agents à temps complet

Grade	Article	Motif	Service	Nombre de postes créés	du	au
Adjoint technique	3-1-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement saisonnier d'activité	Techniques : Espaces verts + bâtiments	2 + 1	02/05/2023	31/10/2023
Adjoint technique	3-1-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement saisonnier d'activité	Techniques : Espaces verts + bâtiments	2	01/07/2023	31/08/2023
Adjoint technique	3-1-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement saisonnier	Développement territorial : forestiers	6	02/05/2023	31/10/2023

Agents à temps non complet

Grade	Article	Motif	Service	Nombre de postes créés	du	au
Attaché	3-1-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement temporaire	Ressources humaines	0.2	9/03/2023	9/07/2023
Adjoint du patrimoine	3-1-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement temporaire	Médiathèque/ Auditorium	0.2	15/03/2023	31/10/2023
Adjoint technique	3-1-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984	Accroissement saisonnier	Centre aquatique	0.5 annualisé	02/02/2023	15/12/2023

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-1, 3-1-1° et 3-1-2° ;
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la présente délibération.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
22			

**Ne prend part au vote*

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,


André POINTET

